



Épargne personnelle

Par Alex691

Bonjour,

Je vais me marier dans quelques semaines, sans contrat.

Si je débloque un PEE après le mariage, constitué à 100% d'épargne acquise avant le mariage, la somme va-t-elle rester propre quand je l'aurai rapatrié sur un compte ou livret personnel ?

Si oui et que je réutilise ses fonds par la suite, la nature propre perdue-t-elle ?

Merci

Par yapasdequoi

Bonjour,

Au moment où vous le débloquez, cet argent est un bien propre. Mais ensuite au fur et à mesure des mouvements, dépenses, etc, il va se "dissoudre" dans l'argent commun.

Sauf si vous achetez un bien précis avec cette somme, ou bien la placez sur un produit d'épargne bien précis et sans autre abondement.

Par Isadore

Bonjour,

Cet argent restera propre s'il n'est pas encaissé par la communauté en étant mélangé à des fonds communs. Dans tous les cas gardez les preuves de sa provenance, s'il est encaissé par la communauté vous pourrez avoir droit à une récompense lors de la dissolution de celle-ci (décès, divorce, changement de régime matrimonial).

Par Alex691

Merci beaucoup,

C'est clair :)

Belle journée